Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le 09/02/2026
ID : 026-200091718-20260123-DCS_2026_001-DE

Délibération n°2026-001

Date de convocation : 16/01/2026

Membres en exercice : 33

Présents : 21

Votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte publié le : 09/02/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

SYNDICAT MIXTE D'EYGUES EN AYGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 23 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 janvier à neuf heures, le Conseil Syndical s'est réuni à Nyons, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Gérard PEZ, et en cette qualité, président de séance :

Présents : 21
Communauté de communes du Pays d'Orange en Provence (5) : GELEDAN Marc, BISCARRAT Louis, MARQUESTAUT Pierre, MARQUOT Xavier, REYNIER DUVAL Christophe,
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (5) : AURIACH Hervé, CROZET Pascal, GABRIEL Marc, MEUNIER Annie, ROTICCI Roland,
Communauté de communes Vaison Ventoux (2) : FRITSCH Chantal, MICHEL Marie-Claire,
Communauté de communes Drôme Sud Provence (2) : VEILLY Daniel, GARIN Maryannick,
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (5) : CHAMBON Claude, DAYRE Thierry, GREGOIRE Jean-Luc, PEZ Gérard, SALIN Olivier,
Communauté de communes du Diois (1) : BAUDIN Pascal,
Communauté de communes du Sisteronais Buech (1) : MORENO Juan,

Excusés / Absents ayant donné pouvoir : 7
Communauté de communes du Pays Réuni d'Orange (5) : ANDRES Valérie donne pouvoir à MARQUESTAUT Pierre, ARGENSON Jonathan donne pouvoir à GELEDAN Marc, BEYNEIX Céline donne pouvoir à MARQUOT Xavier, ESPINOSA Jean-Antoine donne pouvoir à REYNIER DUVAL Christophe, RICOU Florian donne pouvoir à BISCARRAT Louis,
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (0) :
Communauté de communes Vaison Ventoux (0) :
Communauté de communes Drôme Sud Provence (0) :
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (0) :
Communauté de communes du Diois (1) : MOLERUS Christian donne pouvoir à BAUDIN Pascal,
Communauté de communes du Sisteronais Buech (1) : TARDY Lionel donne pouvoir à MORENO Juan,

Excusés / Absents : 5
Communauté de communes du Pays Réuni d'Orange (2) : BOUYER Michel, GALMARD Marie Thérèze,
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (0) :
Communauté de communes Vaison Ventoux (0) :
Communauté de communes Drôme Sud Provence (0) :
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (3) : CHAREYRE Laurent, DESSALES Jean-Luc, GIREN Didier,
Communauté de communes du Diois (0) :
Communauté de communes du Sisteronais Buech (0) :

Secrétaire de Séance : MARQUOT Xavier

2026-001 : RESSOUCES HUMAINES : SUPPRESSION DE TROIS EMPLOIS PERMANENTS ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : M. Gérard PEZ

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le 09/02/2026
ID : 026-200091718-20260123-DCS_2026_001-DE

Monsieur le Président expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au Comité Syndical de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

A cet égard, compte tenu de la nomination des agents dans leur nouveau grade, il convient de supprimer :

- L'emploi à temps complet d'adjoint technique exerçant les fonctions de chargé de mission Gestion des Milieux Aquatiques créé par la délibération n°2020-038 du 18/12/2020.

- L'emploi à temps complet d'ingénieur territorial exerçant les fonctions de directeur créé par la délibération n°2020-024 du 27 mai 2020.

- L'emploi à temps complet de rédacteur principal de 1ère classe exerçant les fonctions de responsable administratif, financier et ressources humaines créé par la délibération n°2020-024 du 27 mai 2020.

Cette suppression est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial. Ce dernier s'est prononcé de manière favorable dans sa séance du 16 décembre 2025.

Il est donc proposé au Comité Syndical de procéder à la suppression des emplois cités ci-dessus.

Il convient que le comité syndical délibère.

LE COMITE SYNDICAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5 ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 16 décembre 2025 ;

VU l'arrêté n°2021-08 en date du 24 août 2021 instituant les Lignes Directrices de Gestion au sein du Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues ;

VU la délibération n°2024-013 en date du 27 septembre 2024 portant adoption et mise à jour du tableau des effectifs ;

CONSIDERANT qu'à la suite de la nomination des agents dans leur nouveau grade, il convient de supprimer l'emploi d'adjoint technique exerçant les fonctions de chargé de mission GEstion des Milieux Aquatiques, l'emploi d'ingénieur territorial exerçant les fonctions de directeur, l'emploi de rédacteur principal de 1ère classe exerçant les fonctions de responsable administratif, financier et ressources humaines ;

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le 09/02/2026
ID : 026-200091718-20260123-DCS_2026_001-DE

AYANT OUÏ l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de supprimer à compter du 6 février 2026 :
 - L'emploi à temps complet d'adjoint technique exerçant les fonctions de chargé de mission GEstion des Milieux Aquatiques créé par la délibération n°2020-038 du 18/12/2020.
 - L'emploi à temps complet d'ingénieur territorial exerçant les fonctions de directeur créé par la délibération n°2020-024 du 27 mai 2020.
 - L'emploi à temps complet de rédacteur principal de 1ère classe exerçant les fonctions de responsable administratif, financier et ressources humaines créé par la délibération n°2020-024 du 27 mai 2020.
- **DECIDE** de modifier en conséquence le tableau des effectifs ci-joint ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget principal 2026 et suivants ;
- **HABILITE** le Président à accomplir tout acte nécessaire ou formalité liée à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Xavier MARQUOT

Le Président,
Gérard PEZ

SYNDICAT MIXTE SMEA EYGUES-AYGUES

SYNDICAT MIXTE D'EYGUES EN AYGUES									TABLEAU DES EFFECTIFS AU 23 JANVIER 2026				
										poste occupé			
date et numéro de la délibération portant création ou modification du temps de travail	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CAT	durée hebdomadaire du poste en centième	durée hebdomadaire du poste en heures/minutes	intitulé du poste	Nombre de poste	missions	poste créé depuis le	Statut (stagiaire / titulaire / contractuel)	temps de travail (TP en %)	Poste pourvu le	Agent
		FILIERE ADMINISTRATIVE (service administratif)											
délibération n°2022-014 du 2 décembre 2022	Attachés territoriaux	Attaché	A	35,00h	35H00	Responsable de Gestion Administrative, Financière et Ressources Humaines	1	voir fiche de poste	2-déc.-2022	Titulaire	35h00	01/01/2023	
délibération n°2025-010 du 12 décembre 2025	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 1ère classe	B	35,00h	35H00	Chargé(e) de Gestion Administrative / Chargé(e) de Communication	1	voir fiche de poste	12-déc.-2025	Titulaire	35H00	01/02/2026	
		FILIERE TECHNIQUE (service technique)											
délibération n°2022-011 du 24 juin 2022	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur Principal territorial	A	35,00h	35H00	Directeur Général	1	voir fiche de poste	24-juin-2022	Titulaire	35h00	01/08/2022	
délibération n°2024-009 du 14 juin 2024		Ingénieur Principal territorial	A	35,00h	35H00	Chargée de mission : Gestion de la Ressource en Eau / PGRE / PTGE	1	voir fiche de poste	14-juin-2024	Titulaire	35h00	01/07/2024	
délibération n°2022-011 du 24 juin 2022	Techniciens territoriaux	Technicien principal 1ère classe	B	35,00h	35H00	Chargée de mission GEMAPI spécialisé en Prévention des Inondations	1	voir fiche de poste	24-juin-2022	Titulaire	35h00	24/08/2022	
délibération n°2020-024 du 27 mai 2020		Technicien / Technicien principal de 2ème classe / Technicien de 1ère classe	B	35,00h	35H00	Chargé de mission "GEMA"	1	voir fiche de poste	27-mai-2020	Contractuel	35h00	08/01/2024	
délibération n°2020-024 du 27 mai 2020		Technicien / Technicien principal de 2ème classe / Technicien de 1ère classe	B	35,00h	35H00	Chargée de mission GEMAPI spécialisé en Prévention des Inondations / Animateur Natura 2000	1	voir fiche de poste	27-mai-2020	Titulaire	35h00	01/04/2022	
délibération n°2024-013 du 27 septembre 2024	Adjoints techniques	Adjoint technique principal 2ème classe	C	35,00h	35H00	Chargé de mission Gestion des Milieux Aquatiques	1	voir fiche de poste	27-sept-2024	Titulaire	35h00	01/11/2024	

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le 09/02/2026
ID : 026-200091718-20260123-DCS_2026_001-DE